



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	Laurent MARCANGELI
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/403

Actualisation financière de l'opération de la maison de quartier des Cannes à énergie positive.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La création d'une Maison de Quartier dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine ZUS Cannes Salines vise à renforcer dans ce quartier prioritaire de la politique de la Ville le lien social, à combattre les exclusions, à favoriser la citoyenneté et la solidarité. Cet espace doit favoriser les échanges informels et permettre l'organisation de manifestations et ateliers sur des thèmes spécifiques tels que la santé, l'alimentation, la citoyenneté, les loisirs, l'emploi et la formation.

Le chantier de la maison de quartier des Cannes est en cours de finalisation.

Le bilan d'opération est en préparation. Il prend notamment en compte les révisions de prix, les dernières évolutions de finition demandées par les futurs usagers du bâtiment et les derniers raccordements réseaux.

Par délibération antérieure de juillet 2014, n° 2014/206, le coût de cette opération avait été revu pour un montant de 4 322 043 € TTC.

Le montant de l'opération est aujourd'hui actualisé à 4 400 000 € toutes taxes comprises avec une provision pour révision de prix estimée à 100 000 €.

Il convient donc de réactualiser le montant d'AP ainsi que l'échéancier de paiement en conséquence.

Autorisation de programme : 4 400 000 € TTC

CP antérieurs: 1 392 923,11 €

CP2015 : 2 929 119.94€

CP 2016 : 77 956.95€

Les crédits de paiement supplémentaires seront votés lors de la prochaine étape budgétaire.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- DE VOTER le montant d'autorisation de programme de l'opération, soit 4 400 000 € toutes taxes comprises,
- DE VALIDER l'échéancier prévisionnel de crédit :

CP antérieurs: 1 392 923,11 €

CP2015 : 2 929 119.94€

CP 2016 : 77 956.95€

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du jeudi 26 novembre 2015 ;

DECIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- De voter le montant de l'autorisation de programme de l'opération soit 4 400 000 € TTC
- De valider l'échéancier prévisionnel de crédit suivant :

CP antérieurs: 1 392 923,11 €
CP2015 : 2 929 119.94€
CP 2016 : 77 956.95€

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015_403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2015
Publication : 01/12/2015

Pour l'autorité Compétente"
par délégation

